

5

Le rachat du service passé : Exemple - le maximum que je peux racheter

Période de service rachetable	Employeur actuel	3 ans
	Ancien employeur participant au Régime	<u>2 ans</u>
		5 ans
Salaire <u>actuel</u>		35 000 \$
<u>Cotisation totale</u> (salariale + patronale) <u>actuelle</u>		7%
Formule de rente actuelle (100\$ achète une rente de 10 \$)		10 %

Je peux donc faire un rachat de service passé et la rente annuelle maximale que je peux racheter est donc égale à:

$$35\ 000 \$ \times 7\% \times 5 \text{ ans} \times 10\% = 1\ 225 \$$$

Si je suis une femme âgée de 55 ans au moment du rachat, le tableau fourni par le régime de retraite (voir diapo suivante) indique que le coût de 1\$ de rente annuelle payable à 65 ans est de 11,33176 \$. **Si Marie veut racheter la rente maximale permise, soit 1 225 \$**, elle devra donc verser le montant suivant:

$$1\ 225 \$ \times 11,33176 \$ = 13\ 881,41 \$$$